

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

061-200060960-20260527-180\_26-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par Madame Marie HEMERY de l'association « Les Fourmis Fertaises », sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'organiser l'évènement « la rue de la récup », le 06 juin 2026,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers.

- **ARRETE** -

**ARTICLE 1** - Afin d'organiser l'évènement « la rue de la récup », l'association « Les Fourmis Fertaises » est autorisée à occuper le domaine public, rue du collège, le 06 juin 2026 de 08h00 à 18h30.

Pendant la durée de cette manifestation, la circulation et le stationnement seront interdits rue du collège.

**ARTICLE 2** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, cette manifestation étant placée sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 3** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par les services techniques, sachant que les mesures Vigipirate sont maintenues au niveau « urgence attentat ». Des informations sont disponibles sur le site [www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr)

**ARTICLE 4** - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le demandeur

Fait à LA FERTE-MACE, le 27/05/2026,

Le Maire,

José COLLADO

